

La traite de Madagascar sera ruineuse pour le Roi
Le 1^e septembre 1769 – Poivre au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/5A/3, n°35

N°75. Traite de Madagascar

Le 1^e septembre 1769

Monseigneur,

Des trois flûtes du Roi qui ont été expédiées cette année pour Madagascar, *la Normande* a transporté ici en deux voyages faits à Foulepointe environ 300 bœufs. *La Garonne* n'a rapporté du Fort-Dauphin que des états considérables de demandes, et *l'Ambulante* n'a apporté de Manourou que seize esclaves dont plusieurs vieilles négresses inutiles et quelques négrillons, depuis 5 jusqu'à 10 ans, tous également inutiles pour le moment aux besoins du service.

La défense de traiter en piastres à Madagascar est certainement très sage, mais les naturels du pays seront un très long temps avant de s'y soumettre, et nous n'aurons pour des effets de traite que des esclaves inutiles.

Nous sommes d'ailleurs très mal pourvus en effets propres à la traite. Les fusils qui nous ont été envoyés de France sont très mal conditionnés et les Noirs n'en veulent pas. Il faut qu'ils soient à bon marché : mais ils doivent avoir de l'apparence, le bois et le canon en doivent être très propres. La moindre rayure dans la crosse les fait rebuter. Ils doivent avoir des baguettes de fer et être garnis en cuivre.

Faute d'avoir pu envoyer l'année dernière des fonds dans l'Inde pour en tirer des toiles propres à la traite, nous en manquons absolument et le peu que nous pouvons nous procurer ici chez les marchands particuliers coûte au Roi 150 pour cent plus cher que si nous le faisons venir de Pondichéry. Nous payons jusqu'à 33 livres les demi-guinées bleues qui ne coûtent que 12 livres dans les Indes.

La traite de Madagascar faite sans les moyens convenables sera ruineuse pour le Roi.

Je suis avec respect

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Poivre

Au Port-Louis Isle de France

Ce 1^{er} septembre 1769

* * *